

L'association Galléco enchaîne les déconvenues

Date : 29 octobre 2017

L'association Galléco est confrontée :

- à une baisse de la subvention du Département qui constitue pourtant toujours l'essentiel de ses ressources
- au licenciement de ses salariés (compliqué par une situation personnelle que je m'abstiens de développer)
- au retrait de ses instances du Conseil départemental qui était membre de droit
- à l'arrêt - après deux réunions - de la « *mission d'animation de la démarche de transition vers un nouveau projet* » qui avait été confiée à l'ancienne rédactrice en chef des journaux de TV Rennes
- à la disparition de son site internet...

Pour l'association comme pour le Département, il va être de plus en plus difficile de faire comme si la situation était maîtrisée.



D'autant que s'ajoute à cela la problématique de la monnaie numérique...

De longue date, les intéressés se sont accordés pour soutenir urbi et orbi que le galléco numérique conditionnait le développement de la monnaie locale de la principauté, et même sa simple survie.

Le 2 novembre 2016, le quotidien Ouest-France citait la directrice de l'association Galléco, déclarant que : « *Nous nous donnons un an pour mettre en place le dispositif avec, comme date butoir, le 21 septembre 2017 qui marquera les 4 ans de la monnaie* ».

Le 20 décembre 2016, relayant les propos d'Emmanuelle Rousset, Vice-Présidente chargée de la politique de la ville, de l'économie sociale et solidaire, et du développement social local, le quotidien 20Minutes allait jusqu'à titrer « *Pour sauver le galléco, l'Ille-et-Vilaine veut une monnaie locale numérique* ».

Le Département, qui décidément commence à prendre ses distances avec le galléco, a confié à la CRESS (la chambre régionale de l'économie solidaire et sociale) le soin d'animer des rencontres entre « monnaies » complémentaires bretonnes visant à ce qu'elles accordent leurs violons. Deux réunions se sont tenues. Il a été question d'interopérabilité entre monnaies papier, d'interopérabilité entre monnaie papier et monnaie numérique, ainsi que de mutualisation des moyens. Le directeur-adjoint de la CRESS en charge de ce dossier me dit que « *le contrat est rempli et donc arrêté* » depuis fin juin et ne pas très bien savoir où cela en est.

J'ai tendance à penser que l'opération visait à noyer le poison. Oui, je dis bien le poison... parce qu'il me semble que la question finit par empoisonner la vie du Département.

Par ailleurs, alors que le Conseil départemental s'était donné pour objectif de lancer cet été une « étude de faisabilité » de la mutation de la monnaie (dont on ne sait pratiquement rien, si ce n'est que cela a forcément un coût non négligeable), je découvre que l'idée parallèlement poursuivie serait d'adopter la plate-forme nantaise utilisée par la "SoNantes" (une monnaie exclusivement numérique, qui ne peut qu'être exclusivement numérique) avec l'appui de l'association "La Sonantaise" : "SoMoney", qui est le système informatique développé par la société "Sonao" (une société par actions simplifiée à associé unique), laquelle est une filiale du Crédit Municipal de Nantes qui y a injecté 2 millions d'euros mais songerait à s'en retirer avant qu'il ne soit trop tard.

Il suffit de lire la presse ces jours-ci pour comprendre que la "SoNantes" est très loin d'avoir atteint ses objectifs, que la "Sonao" n'a fait jusqu'à présent qu'accumuler de lourdes pertes... et qu'il va falloir que tout cela cesse :

[20Minutes](#)

[Breizh-Info](#)

Pour aller beaucoup plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)